

RPI

VILLENAUXE-LA-PETITE Ecole > VILLENAUXE-LA-PETITE Ecole

CSS 6012

Année scolaire 2023/2024

Horaires valables à partir du 4 septembre 2023

	Jours de fonctionnement	lmjv	lmjv
VILLENAUXE-LA-PETITE	ECOLE	08:25	13:29 (cantine)
	VILLIERS SUR TERRE	08:30	13:34
	BRIOTTE	08:34	13:38
BABY	ARRET BAS	08:36	13:40
VILLENAUXE-LA-PETITE	ECOLE	-	13:46
JAULNES	ECOLE	-	13:52
	ECOLE	-	15:56
VILLUIS	ECOLE	08:41	-
	ECOLE	08:45(A)	-
VILLENAUXE-LA-PETITE	ECOLE	08:52	14:03

(A) - correspondance avec le circuit S7736011(B) - correspondance avec le circuit S7736011 pour la cantine

	Jours de fonctionnement	lmjv	lmjv
VILLENAUXE-LA-PETITE	ECOLE (arrivée)	12:15	16:44
	ECOLE (départ)	12:17	16:46
JAULNES	ECOLE	12:21 (B)	-
	ECOLE	12:25	-
GRISY-SUR-SEINE	BOURG	12:33	-
	OUILOTTE	12:35	-
PASSY-SUR-SEINE	BOURG	12:39	-
VILLUIS	ECOLE	-	16:51(A)
	ECOLE	-	16:55
BABY	ARRET BAS	-	17:00
VILLENAUXE-LA-PETITE	ECOLE	12:44 (cantine)	-
	BRIOTTE	-	17:02
	VILLIERS SUR TERRE	-	17:06
	ECOLE	-	17:12

Cette ligne est un circuit spécial scolaire à tarification spécifique, accessible uniquement avec la carte Scol'R.

Les élèves bénéficiaires d'un circuit spécial scolaire doivent être munis de la carte Scol'R et la présenter au conducteur lors de chaque montée.



RPI

JAULNES Ecole > VILLUIS Ecole

CSS 6011

VILLUIS Ecole > JAULNES Ecole

Année scolaire 2023/2024

Horaires valables à partir du 4 septembre 2023

	Jours de fonctionnement	lmjv	lmjv
JAULNES	ECOLE	08:23	
GRISY-SUR-SEINE	BOURG	08:31	
	OUINOTTE	08:33	
PASSY-SUR-SEINE	BOURG	08:37	
VILLUIS	ECOLE(A) arrivée	08:41	
	ECOLE(A)départ	08:45	13:34
	RUE DE NOYEN		13:35
JAULNES	ECOLE	08:57	
PASSY-SUR-SEINE	BOURG		13:38
GRISY-SUR-SEINE	OUINOTTE		13:42
	BOURG		13:44
JAULNES	ECOLE arrivée		13:52
	ECOLE départ		13:56 (b)
VILLUIS	ECOLE		14:07

Nota

(A) - correspondance avec le circuit S7736012 (B) - correspondance avec le circuit S7736012 pour la cantine

Cantine : Villenauxe-la-Petite - Ecole (S7736012)

Les règles pour voyager en sécurité

À la montée

- J'attends l'arrêt complet du car avant de monter.
- Je présente systématiquement mon titre de transport à chaque trajet.

Pendant le trajet

- Je place mon sac/ cartable **sous le siège** ou dans la porte-bagages.
- J'attache ma ceinture de sécurité.
- Je reste assis et calme pendant tout le trajet.
- J'ai un comportement respectueux vis-à-vis du conducteur et des autres voyageurs.

À la descente

- J'attends l'arrêt complet du car avant de descendre.
- J'attends le départ du car pour traverser.
- Je ne reste jamais sur les aires de stationnement pour les cars.

Cette ligne est un circuit spécial scolaire à tarification spécifique, accessible uniquement avec la carte Sco'R.

Les élèves bénéficiaires d'un circuit spécial scolaire doivent être munis de la carte Sco'R et la présenter au conducteur lors de chaque montée.

CSS 6011

JAULNES Ecole > VILLUIS Ecole

VILLUIS Ecole > JAULNES Ecole

Année scolaire 2023/2024

Horaires valables à partir du 4 septembre 2023

	Jours de fonctionnement	lmjv	lmjv
VILLUIS	ECOLE (mise en place)	12:10	
	ECOLE (départ)	12:12	
JAULNES	ECOLE arrivée	12:21	16:40
	ECOLE départ	12:25 (B)	16:42
VILLENAUXE-LA-PETITE	VILLIERS SUR TERRE	12:33	I
	BRIOTTE	12:37	I
BABY	BAS	12:39	I
VILLUIS	ECOLE	12:43	I
	ROUTE DE NOYEN	12:45	I
	ECOLE arrivée		16:51
	ECOLE départ		16:55(A)
PASSY-SUR-SEINE	BOURG		16:59
GRISY-SUR-SEINE	OUINOTTE		17:04
	BOURG		17:06
JAULNES	ECOLE		17:14

Les règles pour voyager en sécurité

À la montée

- J'attends l'arrêt complet du car avant de monter.
- Je présente systématiquement mon titre de transport à chaque trajet.

Pendant le trajet

- Je place mon sac/ cartable sous le siège ou dans le porte-bagages.
- J'attache ma ceinture de sécurité.
- Je reste assis et calme pendant tout le trajet.
- J'ai un comportement respectueux vis-à-vis du conducteur et des autres voyageurs.

À la descente

- J'attends l'arrêt complet du car avant de descendre.
- J'attends le départ du car pour traverser.
- Je ne reste jamais sur les aires de stationnement pour les cars.

Cette ligne est un circuit spécial scolaire à tarification spécifique, accessible uniquement avec la carte Scol'R.

Les élèves bénéficiaires d'un circuit spécial scolaire doivent être munis de la carte Scol'R et la présenter au conducteur lors de chaque montée.

